

N/REF : 8/01/2026 14H19 C:000053 I:00150
V/REF : AC/C36387
V/Email reçu le Jeudi 08/01/2026 à 14H19

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BEG
IMMEUBLE : EGLISE - BEG
2 PLACE DE L'EGLISE
.
35530 BRECE

Rennes, le 27 Janvier 2026

Référence Marché: 024071-ELT-002

LOCALISATION : 2 PLACE DE L'EGLISE - M. MAUXION 07 81 60 93 59
LOGEMENT N° 102856, PORTE N°01, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2

MOTIF : DYSFONCTIONNEMENT CONTACTEUR JOUR/NUIT (NE SERAIT PLUS BRANCHÉ) -
LE REBRANCHÉ OU LE REMPLACER

Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 16/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE INSTALLATION
CONSTAT : LE PROBLEME VIENT DE L'ABONNEMENT HEURES CREUSE DU LOCATAIRE.
REMARQUE : LA VMC NE FONCTIONNE PAS DANS LES WC ET LA SALLE DE BAIN CE
QUI ENTRAÎNE DES PROBLEMES D'HUMIDITÉ DANS LA SALLE DE BAIN ET LES WC.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 19/01/26 à 15H36 RTALLEUX@AIGUILLON.COM

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 16/01, PRÉVOIR INTERVENTION SOCIÉTÉ EN
CHARGE DE LA VMC.
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 19/01/26 A 15:36 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	MOE001-H(s) Electricien Hors BPU	1	46,00	92,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	25,00	25,00
TOTAL H.T.				117,00
T.V.A. a 10,00%				11,70
TOTAL T.T.C.En EURO				128,70

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.